

Impôt sur le revenu

6. Oui. a) Le médecin de l'ambassade du Canada, qui est un médecin britannique attaché à l'ambassade de Grande-Bretagne, a examiné M. Leroux immédiatement après l'accident et a confirmé le décès. Une autopsie a été ensuite effectuée par un pathologiste soviétique. b) l'autopsie a permis de conclure que Michel Leroux est mort instantanément des blessures subies lors de l'accident.

LE MAHARISHI MAHESH YOGI

Question n° 4674—M. Friesen:

Le gouvernement a-t-il accordé de l'aide au Plan mondial pour l'intelligence créatrice, au Mouvement de la méditation transcendentale ou à tout autre groupe relevant directement ou indirectement du Maharishi Mahesh Yogi et, si oui, a) de quelle nature et quand, b) quels sont les nom et adresse de ces groupes?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): En ce qui concerne le secrétariat d'État: Non. a) et b) Sans objet.

[Traduction]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, avant la pause, j'étais en train d'expliquer que l'un de mes électeurs avait été à l'emploi de CP Rail et qu'il était également propriétaire d'une ferme. Mais après qu'il eût cessé d'être à l'emploi de CP Rail, nous n'avons pas réussi à convaincre Revenu Canada qu'il se vouait uniquement à l'agriculture. Je crois qu'il est important que le ministre du Revenu national (M. Bussiès), dont je déplore l'absence en ce moment, comprenne que les employés de son ministère portent des jugements qui, d'après moi, n'ont rien à voir avec la loi de l'impôt sur le revenu.

Par exemple, cet homme, dont l'agriculture est maintenant l'unique source de revenu, s'est fait dire par les fonctionnaires de Revenu Canada qu'il n'est pas un agriculteur puisque sa ferme n'est pas rentable. Ces fonctionnaires reconnaissent pourtant qu'il n'a aucune autre source de revenu. Ils m'ont posé la question: comment cet homme réussit-il à vivre de son exploitation agricole puisque celle-ci n'est pas rentable? Je leur ai répondu que s'ils s'y connaissaient le moins en agriculture, ils comprendraient que cet homme et sa famille avaient investi dans cette ferme. A l'époque, ils n'avaient évidemment

pas besoin du revenu de la ferme pour subvenir à leurs besoins, mais maintenant que l'agriculture est leur unique source de revenu, il est évident qu'ils investiraient moins dans la ferme et utiliseraient une plus grande part des bénéfices agricoles pour leurs dépenses courantes. Tout cela me semble assez évident, mais les fonctionnaires de Revenu Canada n'ont pas encore voulu en convenir.

Les visites effectuées par les vérificateurs du ministère suscitent de graves préoccupations. Quand je communique avec l'un de ces vérificateurs, il me dit qu'il n'est pas tenu de me parler et que je dois m'adresser à quelqu'un d'autre au ministère. Il me semble que lorsqu'un député téléphone au nom de l'un de ses électeurs qui l'a dûment autorisé à le faire, les fonctionnaires payés à même les deniers publics devraient adopter une toute autre attitude. C'est pourtant l'attitude affichée par ces fonctionnaires.

Je suis certain que tous les députés ont eu connaissance de cas où les employés de Revenu Canada n'ont pas fait preuve de dignité et d'esprit de justice. Les règlements sont devenus tellement compliqués que les simples citoyens canadiens, qui ne peuvent se permettre de consacrer beaucoup d'argent pour préparer leur déclaration d'impôt, ont de plus en plus l'impression que les services de l'impôt cherchent plutôt à confisquer purement et simplement leur revenu et leurs investissements qu'à faire preuve de justice à leur égard.

On m'a aussi signalé le cas d'un homme qui après avoir vendu une petite station-service, avait dû en reprendre possession pour par la suite la vendre de nouveau. Le gouvernement lui a donc réclamé de l'impôt sur les gains en capital produits par la première vente et ensuite sur le produit de la deuxième vente. Quand il a reçu son argent, il a acheté un rente d'étalement du revenu et un régime d'épargne-retraite enregistré, ce qu'il n'avait pu faire après la première vente parce qu'il n'avait pas reçu d'argent. Il n'avait pas été payé car l'acheteur n'avait pas honoré ses traites. Pourtant, Revenu Canada lui a demandé de l'impôt sur les gains en capital produits par la première vente même si cette vente n'avait produit aucune recette.

Revenu Canada doit changer de méthodes. Je ne veux pas dire que les contribuables ne doivent pas payer leurs impôts, mais plutôt que bon nombre des employés de Revenu Canada partent du principe que les contribuables doivent prouver leur bonne foi tandis qu'eux-mêmes ne sont pas obligés de prouver que leur évaluation est juste. Je pense que c'est le cas de bon nombre de fonctionnaires de Revenu Canada.

Nous pourrions discuter longuement des détails juridiques, de règlements et de lois, mais les agriculteurs et les Canadiens moyens qui essaient de gagner leur vie se méfient de la façon dont Revenu Canada fixe les impôts en fonction des revenus. Le ministère s'empresse apparemment d'établir les revenus au maximum tandis qu'il se fait tirer l'oreille pour accepter des dépenses légitimes. Cela m'amène à me demander si le gouvernement a demandé à Revenu Canada d'essayer de percevoir le plus d'impôts possible pour combler le déficit national. Quand je parle aux employés de Revenu Canada, j'ai l'impression que leur attitude est injuste envers les contribuables et qu'ils se comportent plutôt comme des employés d'une agence de recouvrement de dettes.